

INFOCHANTIER

INFORMER ▲ CONSULTER ▲ AMÉLIORER



En bref...

Adresse touchée

2130, rue Wellington

Investissements

Près de 198 000 \$

Calendrier

Du 24 mai au 2 septembre 2016

Horaire

Lundi au vendredi, entre 7 h et 17 h
Travaux plus bruyants après 8 h

Entrepreneur

Gestion Pachar

Travaux de sécurisation des façades

Tous les cinq ans, l'Office doit inspecter tous ses bâtiments de cinq étages et plus. C'est une obligation légale pour les propriétaires. À la suite de l'inspection des façades, l'Office doit réaliser des travaux pour sécuriser le revêtement du bâtiment et des balcons. Les travaux suivants permettront de conserver votre immeuble en bon état plus longtemps :

- ▶ le béton et la brique seront réparés à certains endroits;
- ▶ les joints de brique seront refaits à certains endroits;
- ▶ les fissures seront réparées;
- ▶ une plaque d'acier sera ajoutée sur le côté des garde-corps;
- ▶ les planchers de certains balcons seront refaits.

Inconvénients

Les travaux causeront quelques dérangements temporaires :

- ▶ bruit,
- ▶ poussière,
- ▶ présence d'équipements.

De plus,

- ▶ l'**accès** à la cour arrière, à la terrasse communautaire et au stationnement extérieur sera **limité** durant les travaux;
- ▶ il sera impossible de jardiner cet été;
- ▶ vous devrez **enlever votre climatiseur** quand l'avis vous sera transmis;
- ▶ votre **antenne satellite devra être déplacée** sur le toit.

Surveillez les avis à l'entrée de votre immeuble.

Merci! Votre patience et votre collaboration sont appréciées.

Avec vous



C'est naturel

Rencontre d'information du 30 mai 2016 :

- ▶ À cette rencontre, **10 locataires** étaient présents, de même que l'intervenante de milieu du YMCA.
- ▶ Ils ont été informés sur les travaux à venir.
- ▶ Les locataires souhaitent avoir accès à la salle communautaire pendant les travaux afin d'y trouver un peu de répit. La salle sera donc ouverte du mardi au samedi, entre 9 h et 20 h. L'agente de liaison, Valeria Taranto, coordonnera le tout avec la préposée à l'entretien et aux réparations Julie Delisle et l'intervenant du Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et troubles envahissants du développement de Montréal (CRDITED).

À vous d'agir — Rôle du locataire

Surveillez les avis à l'entrée de votre immeuble. Lorsque les ouvriers travailleront sur la façade où est situé votre logement, vous serez invité à :

- ▶ **enlever vos biens personnels sur votre balcon** : antenne satellite, tapis, faux plancher, bacs à fleurs et autres;
- ▶ **ne pas utiliser votre balcon durant les heures de chantier** : de petits débris et de la poussière pourraient y tomber;
- ▶ **enlever votre climatiseur quand l'avis vous sera transmis**;
- ▶ **fermer vos fenêtres pour éviter que la poussière entre dans votre logement.**

Ni l'entrepreneur ni l'Office ne pourront être tenus responsables des bris causés à votre climatiseur.



Des questions ou des préoccupations à propos du chantier et son déroulement?

Communiquez avec **Valeria Taranto**, votre agente de liaison, en composant le **514 868-3935**.

Travaux réalisés par :



Office municipal
d'habitation
de Montréal

Travaux financés par :



Communauté métropolitaine
de Montréal



Société
d'habitation

Québec 



L'OMHM À VOTRE SERVICE!

ENTRETIEN, RÉPARATIONS ET EXTERMINATION 7 H À 23 H – 7 J/7

514 872-OMHM (6646)

RÉPARATIONS URGENTES ET SÉCURITÉ 24 H/24 – 7 J/7

Préparez-vous pour les travaux

À vous d'agir — Rôle du locataire

Votre balcon

Lorsque l'entrepreneur vous le demandera, vous devez :

- ▶ **Préparer votre balcon** pour la venue des ouvriers
- ▶ Enlever tout ce qui se trouve sur votre balcon, incluant les bicyclettes et les antennes satellites accrochées au garde-corps



Balcon dégagé,
prêt pour les travaux



Préparez-vous pour les travaux

À vous d'agir — Rôle du locataire

Vous possédez une antenne satellite ?

Dès maintenant, vous devez :

- ▶ **Faire déplacer votre antenne sur le support prévu à cet effet.**
- ▶ Ce support se trouve sur la toiture de votre immeuble.
- ▶ L'installation doit être faite par la compagnie qui vous fournit l'antenne et le service de câblodistribution.



Les étapes à suivre :

1. **Prenez rendez-vous** avec votre compagnie de câblodistribution.
2. **Avisez le centre d'appels** de l'Office de la visite du technicien au moins **24 heures à l'avance**.
Composez le **514 872-OMHM (6646)**.
3. **Lorsque le technicien sera sur place, appelez le centre d'appels pour les prévenir**.
Un employé de l'Office se déplacera pour lui permettre d'avoir accès à la toiture.
4. Faites-vous **rembourser les frais d'installation** en communiquant avec **Valeria Taranto**, votre agent de liaison : **514 868-3935**. Ayez votre facture en main.

Votre antenne n'a pas été déplacée avant le début des travaux ? Elle sera débranchée et retirée.

